



I. « Quelques directives concernant la liturgie des funérailles »¹

Ces dernières années, de nouveaux usages se sont développés autour de la mort et de l'enterrement des chrétiens. Ces coutumes posent souvent des questions d'ordre liturgique et pastoral. En effet, de nouvelles coutumes et traditions locales doivent tenir compte de la **vision chrétienne sur la mort**. *A l'occasion des obsèques de leurs frères et sœurs, les chrétiens auront à cœur d'affirmer leur espérance en la vie éternelle, sans donner l'impression, pour autant, de ne pas tenir compte de la mentalité et des coutumes de leur époque et de leur pays au sujet des défunts. Qu'il s'agisse de traditions familiales, de coutumes locales ou des initiatives des entreprises funéraires, ils approuvent volontiers tout ce qui est bon (Rituel des funérailles, praenotanda, n. 2).*²

Avec la disparition du style de vie rurale, beaucoup de rites sont tombés en désuétude. Le décès

dans sa propre maison est de plus en plus exceptionnel. La plupart du temps, le funérarium remplace la maison mortuaire. Les dernières années, l'organisation des funérailles est confiée à des professionnels. Ce qui incombait jadis aux membres de la famille et aux voisins relève aujourd'hui des entreprises funéraires. Dans notre société, la mort est couverte d'un voile de discrétion et de silence. Cela favorise encore l'évolution de ce processus.

Sans vouloir traiter de tout, nous estimons utile d'attirer votre attention pastorale sur les points suivants.

1. Le contact avec la famille

Lorsqu'il apprend un décès, le prêtre ou un membre responsable de la communauté chrétienne s'efforcera le plus rapidement possible de prendre contact avec la famille pour lui présenter ses condoléances au nom de la communauté locale paroissiale. A l'occasion de cette visite, il prendra connaissance de certaines données sur les circonstances du décès, ses conséquences pénibles pour les membres de la famille, ainsi que dans la mesure où ce serait encore nécessaire sur la personnalité du (de la) défunt(e), sa vie et sa foi.

Ces données peuvent parfois être évoquées dans l'homélie, lors de la salutation et de la monition d'ouverture de la célébration, ou au moment du dernier adieu. Cette visite peut aussi être l'occasion de parler avec la famille du déroulement de la liturgie. On pourra ainsi tenir compte de ses vœux concernant les lectures bibliques, les chants et les prières. Le prêtre peut aussi s'informer si des membres de la famille désirent assumer certaines fonctions liturgiques, telles que la proclamation des lectures bibliques, la prière universelle, etc.

¹ Directive diocésaine du 10 avril 1990 ; le présent chapitre s'en inspire largement.

² Voir : *Nouveau rituel des funérailles*, I, *La célébration des obsèques*, Paris, 1972, p. 8, n. 4.

2. La veillée de prières le soir avant les funérailles

Dans les églises et chapelles où on célèbre chaque jour la messe du soir, on priera en particulier pour le (la) défunt(e), qui sera enterré(e) le lendemain. On choisira des oraisons et des prières d'intentions adaptées. C'est aussi une très louable coutume d'organiser une veillée de prière dans les jours qui précèdent les funérailles ou la veille de celles-ci, soit à l'église paroissiale, soit à la mortuaire ou dans une chapelle voisine. Si, en raison des circonstances, la veillée a lieu au funérarium, on veillera à garder à la célébration sa dignité et son sens religieux. Un diacre ou des laïcs peuvent présider ce service de prière qui consiste en des lectures bibliques, des chants, des psaumes ou la récitation du chapelet.

Mieux vaut respecter le caractère propre de cette veillée et ne pas s'inspirer du déroulement de l'eucharistie.

3. Le rituel des funérailles

Les funérailles seront toujours célébrées avec le plus grand soin. En effet, la liturgie ne peut faire aucune distinction de personnes.

- Il convient d'évoquer la personnalité du (de la) défunt(e) sans que **l'homélie** ne devienne une oraison funèbre. Il s'agit avant tout d'annoncer la parole de Dieu et d'assurer un lien avec les lectures bibliques qui ont été choisies.

- **La prière universelle** sera adaptée, pour autant que ce soit possible, à la situation concrète : les circonstances du décès, la personnalité du (de la) défunt(e), sa famille, ce qu'il (elle) a réalisé, etc. On ne perdra cependant pas de vue que les intentions de prière auront toujours - comme le nom l'indique - un caractère universel, et qu'il s'agit bien de « prières », qui sont donc toujours adressées à Dieu.

- On aura soin de donner à **l'offrande** sa véritable signification (voir exemple de monition en annexe). Celle-ci est considérée comme un témoignage de sympathie à l'égard du (de la) défunt(e) et comme une façon d'exprimer ses condoléances chrétiennes à la famille. Il est cependant utile de souligner sa dimension profonde : celui ou celle qui va à l'offrande exprime la volonté de célébrer l'eucharistie dans un esprit d'abandon à la volonté de Dieu et en union avec le Christ ressuscité.

Le plus souvent, on présente à la vénération des fidèles une croix ou une icône de la Descente aux Enfers ou de la Résurrection. Si on utilise la patène, il est normal de l'utiliser ensuite pour y déposer les hosties en vue de la célébration eucharistique. Certaines personnes ne désirent pas poser de geste de vénération. On doit respecter leur comportement, mais on peut les inviter à s'incliner devant le corps du (de la) défunt(e). Eventuellement, les participants recevront en retournant à leur place une image-souvenir.

- Tous les assistants peuvent être admis à l'offrande. Par contre, il sera parfois indiqué, lors de la **communión**, de signaler que chacun doit se sentir libre d'y aller et que celle-ci est destinée aux fidèles qui s'y sont préparés et qui veulent signifier leur communion au Christ (Voir Annexe B).

- La célébration eucharistique à l'occasion d'un décès a toujours place à l'église, jamais à la maison mortuaire, ni au funérarium, ni au crématorium.

4. Funérailles sans célébration eucharistique

Parfois, il est indiqué, pour des raisons pastorales, de prévoir, en accord avec la famille, une célébration des funérailles sans eucharistie. Pareille décision ne peut être prise par le seul entrepreneur des pompes funèbres. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans ce cas, il ne s'agit pas de funérailles au rabais. Celles-ci seront célébrées avec le même soin et la même solennité.

L'ancienne expression absoute n'est plus utilisée. On parle simplement de funérailles ou de **dernier adieu à l'église**.

Lorsqu'on ne célèbre pas l'eucharistie, les assistants auront aussi l'occasion de s'avancer (soit après la prière universelle, soit à la fin de la célébration) pour mieux marquer leur présence et leur participation au service. On donnera à vénérer une croix ou une icône³. On évitera d'utiliser la patène.

5. Le dernier adieu

Il est utile de rappeler que le dernier adieu doit être considéré comme un moment fort de la liturgie des funérailles, où le prêtre et les ministres entourent le cercueil. Il serait souhaitable qu'alors tous les assistants forment un grand cercle, prient et chantent autour du cercueil, tandis qu'on entonne le chant d'adieu et que le corps du (de la) défunt(e) est aspergé d'eau bénite et encensé.

6. Au cimetière

Les prières d'adieu au cimetière ont leur fonction propre. Il est préférable de les réciter à l'endroit où le (la) défunt(e) est enterré(e), et non à l'entrée du cimetière ou à un autre endroit.

Dans la mesure du possible, le prêtre aura à cœur d'accompagner le (la) défunt(e) au cimetière.

Si ce n'est pas possible, il demandera à quelqu'un d'autre d'animer la prière au cimetière.

7. La crémation

L'usage de faire incinérer le corps des défunts et de ne plus les inhumer s'est fort développé durant les dernières années, du moins en certaines régions. Du point de vue chrétien, on ne peut faire aucune objection à ce sujet, même si l'Eglise donne la préférence, pour des raisons symboliques, à l'inhumation. En effet, Jésus a été mis au tombeau et, pour un chrétien, il s'agit de mourir avec le Christ pour ressusciter avec lui.

En cas de crémation, le rituel des funérailles à l'église reste inchangé.

Au crématorium, un court service de prière peut avoir lieu. Celui-ci est prévu au *Nouveau rituel des funérailles*⁴. On n'y célèbre pas l'eucharistie. En principe, la présence d'un prêtre ou d'un autre animateur de prière est tout aussi souhaitable que lors de l'inhumation. Le respect pour le corps du (de la) défunt(e) et la foi chrétienne en l'au-delà se traduira dans le respect pour l'urne dans laquelle sont conservées les cendres du corps incinéré du (de la) défunt(e). Les chrétiens auront à cœur de faire inhumer ces cendres au cimetière, ou de

³ *Prières pour les défunts – Nouveau rituel des funérailles*, II, Paris, 1972, p. 22-37.

⁴ *Prières pour les défunts – Nouveau rituel des funérailles*, II, Paris, 1972, p. 71 ss.

les faire déposer dans un columbarium. Ce lieu restera pour les proches une invitation constante à venir prier et à garder en honneur la mémoire du (de la) défunt(e). C'est pourquoi cette pratique est certainement préférable à la dispersion des cendres.

II. Quelques précisions supplémentaires

1. Un outil plus récent

Pour tous les aspects de la pastorale des funérailles, on pourra utilement se référer à un outil liturgique plus récent que le Rituel de 1972 et qui a l'aval de la commission liturgique des évêques des pays francophones : *Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts*, Desclée-Mame, Paris, 2008.

2. Les contacts avec les pompes funèbres

Par respect pour le travail des entrepreneurs de pompes funèbres, il y a lieu de veiller à ce que, dans chaque paroisse, ceux-ci puissent facilement et tous les jours de la semaine entrer en contact avec le prêtre ou avec une personne de la paroisse, ceci principalement afin de s'accorder rapidement sur le jour et l'heure de funérailles. En cas d'absence, on veillera à ce qu'un répondeur ou un service de messagerie donne une information aux pompes funèbres et recueille leurs messages, auxquels on donnera suite dans les meilleurs délais.

En cas d'empêchement, le prêtre, avant de refuser d'organiser une célébration, cherchera à se faire remplacer par un confrère. La recherche d'un remplaçant n'incombe donc pas à l'entrepreneur de pompes funèbres.

3. Les contacts avec les familles

Dans certaines paroisses, ces contacts sont assurés par une équipe de laïcs. Il est bon que ceux-ci aient reçu une formation à l'écoute, de même qu'un minimum de formation liturgique (dans la mesure où leur rôle consiste également à accompagner les familles dans la préparation de la célébration).

Le fait que cette mission soit remplie par des laïcs ne dispense pas le prêtre de recevoir toute information utile au sujet de défunt et des souhaits de la famille, afin qu'il soit en mesure de suffisamment personnaliser la célébration.

4. Pour la procession de l'offrande

L'usage le plus répandu consiste à présenter un crucifix ou une icône à la vénération des fidèles, y compris quand on célèbre l'eucharistie. Il convient de préciser le sens de cette démarche : un acte de confiance en l'amour du Seigneur qui va au-delà de la mort et un acte d'espérance en la Résurrection (Voir Annexe A).

Cette procession est aussi l'occasion pour les fidèles de déposer un peu d'argent. Certains chrétiens pensent que l'argent collecté revient au prêtre. Il est bon, en annonçant la démarche, de préciser qu'il est destiné à soutenir les diverses missions de la communauté chrétienne locale.

5. La crémation avant les funérailles à l'église

Même si l'Église catholique émet une préférence en faveur de la pratique de l'inhumation, il est bon de savoir que « les textes du Magistère laissent clairement la liberté de choix aux personnes et aux familles entre crémation ou inhumation »⁵.

En principe, la liturgie des funérailles à l'église – avec ou sans célébration eucharistique – précédera la crémation. Des circonstances peuvent cependant se produire qui ne permettent pas de remettre la crémation après le service à l'église. Cela n'empêchera pas d'organiser une célébration de funérailles. Parfois – même si cette pratique ne s'accorde pas bien avec le symbolisme – le choix sera fait de transporter l'urne à l'église pour la liturgie des funérailles. L'urne sera déposée devant le chœur. On omettra alors, dans le dernier adieu, l'encensement et l'aspersion. (Voir exemple d'oraison en Annexe C.)

6. Le crématorium

- L'Evêque auxiliaire pour le Brabant wallon a mandaté une équipe de diacres et de laïcs pour assurer au nom de l'Église des liturgies au crématorium de Court-Saint-Etienne.
- Ces liturgies sont des *temps de prière*, et pas des eucharisties, ni même une partie du rituel des funérailles à l'église.
- Les familles gardent la liberté de demander à un prêtre de leurs connaissances de les accompagner au crématorium. Même en présence d'un prêtre, il n'y a ni liturgie des funérailles proprement dite, ni célébration de l'eucharistie ; elles sont réservées à l'église.

⁵ F.-X. AMHERDT, « Inhumation ou crémation ? Enjeux de l'incinération pour la pastorale des funérailles », dans *Pastorale des funérailles. Défis et expériences nouvelles*, Revue *Lumen Vitae*, 2011/1, p. 17.

ANNEXES

A. Proposition de monition d'invitation à la procession d'offrande

Frères et Sœurs, la démarche de l'offrande qui vous est proposée maintenant vous donne tout d'abord l'occasion d'offrir à N./notre défunt(e) un geste d'hommage et d'affection. Vous pourrez vous approcher du cercueil et, selon votre préférence, vous y arrêter un instant, vous incliner, ou encore y déposer votre main.

Pour ceux qui le souhaitent, c'est aussi à une démarche de foi que vous êtes conviés. Je me tiendrai auprès du cercueil, vous présentant une croix/une icône/la patène dans laquelle sera déposé le pain de l'Eucharistie. En signe de confiance en l'amour de Dieu et d'espérance en la résurrection vous pourrez la vénérer en l'embrassant, en y déposant votre main ou en vous inclinant devant elle.

Un panier a été déposé à proximité : il est destiné à recevoir votre libre offrande en guise de participation à la mission de l'Église dans nos quartiers/dans notre village/dans le monde.

B. Proposition de monition d'invitation à la communion

Si cela semble indiqué, on dira par exemple :

Ceux et celles qui désirent communier au Corps du Christ peuvent s'avancer. La communion est un acte libre. Elle est destinée aux personnes qui s'y sont préparées et qui veulent signifier leur communion au Christ.

C. Proposition de prière en conclusion d'une cérémonie en présence de l'urne

*Seigneur, il y a ... années, tu as appelé N., ton enfant, à la vie.
Aujourd'hui, tu lui ouvres les portes de ta maison.*

*Dans les luttes, dans la souffrance, dans les grandeurs et les faiblesses de sa vie,
tu es resté avec lui/elle sans jamais t'imposer, lui laissant son entière liberté,
mais l'invitant au plus profond de lui/elle-même à continuer avec courage.*

*Puisque, par ta Parole et tes sacrements, tu lui as manifesté ton salut,
nous reconnaissons là ta volonté de lui accorder la vie éternelle.*

*Avec confiance, nous te prions de l'accueillir auprès de toi.
Son corps disparaît à nos yeux,
ses cendres nous rappelleront toujours que désormais nous devons le/la chercher ailleurs.*

*Et maintenant nous regardons vers toi, Seigneur.
Ne reste pas muet dans notre existence,
prononce en nous la Parole qui nous donnera de te connaître
et qui nous permettra d'avancer à notre tour,
avec confiance, courage et espérance, vers ce que tu nous promets.*

Viens, Seigneur Jésus ! Amen.⁶

⁶ Prière inspirée de *Prières pour les défunts – Nouveau rituel des funérailles*, p. 214-216.